

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION 2020-2021 AUX DEPENSES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE - COMMUNES EXTERIEURES

Décide de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'École Publique auprès des Communes non dotées d'écoles ou cas dérogatoires qui ont des élèves scolarisés à l'École Publique de St Germain Laval et fixe le montant pour l'année scolaire 2020/2021 à 701.28 euros par enfant.

CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG42 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Adhère aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 et autorise M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG 42. Ce service permet à la commune de bénéficier d'informations, de conseils en prévention et de réponses sur les questions règlementaires ou techniques dans le cadre du Document Unique.

PLAN DE FORMATION 2018-2020 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE

Approuve le principe de retenir pour les agents communaux le plan de formation Mutualisé 2018-31/08/21 validé par le Comité technique intercommunal et le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Transforme un poste d'adjoint technique contractuel en poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21h/semaine (cantine et ménage école) et un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du CDG42.

TRAVAUX REAMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES PUBLIQUES AVENANTS N° 1 DES LOTS 1, 3, 5 ET 9

Décide de conclure les avenants suivants :

- Avenant n° 1 du lot n° 1 « Terrassement Maçonnerie Réseaux Aménagement extérieur » intègre des travaux en plus ou moins value pour la modification du système de dallage et de remblayage de la fosse découverte sous l'emprise du bâtiment soit une totalité de plus value de 764.90 € HT.

- Avenant n° 1 du lot n° 3 « Menuiseries extérieures alu vitrées » intègre des travaux permettant la réfection complète de la couverture, dont un état de dégradation très important a été découvert lors de la dépose des faux, soit une totalité de plus value de 3 255.50 € HT.

RECRUTEMENT POUR AIDER AUX SERVICES TECHNIQUES ET AU CAMPING DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'INSERTION PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Décide un recrutement pour aider aux services techniques et au camping municipal dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », sous réserve de l'avis favorable du Service Public de l'Emploi

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DECISION PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir une décision en date du 8 janvier 2021 relative à la délivrance de concessions dans le cimetière communal.